

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10/01/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, Nicolas GINDRE, GROSSIORD Suzanne, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à JOUFFROY Catherine GROSTABUSSIAT Georgette qui donne procuration JOUFFROY Catherine COURVOISIER Monique qui donne procuration à PERRIN Raphaël GAUTHIER-CLERC Maurice
Secrétaire de séance	SCHMIDT Francesca

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28/11/05 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. René COMOY, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur les travaux gendarmerie

A la demande de M. Alain ROLANDEZ, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Déneigement des moloks du Manon et demande de panneau d'affichage

A la demande de Mme Francesca SCHMIDT, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Orientation du Préfet défini à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des voeux

A la demande de M. Raphaël PERRIN, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur le projet de Via Ferrata et position de la Communauté de Communes
- Point sur entretien avec Mme l'Inspectrice

I. DECISION MODIFICATIVE

Après avoir pris connaissance des remarques de la Trésorerie Municipale concernant les comptes 60227(Achats stockés-Fournitures scolaires) et 6067(Achats non stockés-Matières et fournitures scolaires), le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir un crédit de 300[€] au compte 6067 par transfert du compte 60227.

II. ADHESION DE LA COMMUNE DE FERNEY-VOLTAIRE AU PARC NATUREL DU HAUT-JURA EN TANT QUE VILLE PORTE

M. le Maire donne lecture du courrier du Parc Naturel du Haut-Jura informant que le Comité Syndical dans sa séance du 19 novembre 2005 a approuvé la modification des statuts du Parc visant à l'adhésion de la commune de Ferney-Voltaire en tant que ville-porte au Syndicat Mixte du Parc Naturel du Haut-Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la modification statutaire du PNR du Haut-Jura visant à l'adhésion de la commune de Ferney-Voltaire au Syndicat Mixte du Parc Naturel du Haut-Jura en tant que ville porte.

III. REVISION BAIL GENDARMERIE

Après avoir rappelé la question d'augmentation des loyers suite à la décision de réalisation d'un programme de travaux pour l'installation d'un chauffage gaz, M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant au bail de location de la caserne de gendarmerie émanant du Groupement du Jura. Le montant annuel du loyer serait porté, à compter du 01 février 2006, à 45199€ , soit une augmentation de 9.71% au lieu de 6% initialement prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la révision du loyer et autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail.

IV. ARRETE DE REGLEMENTATION DES INFORMATIONS PUBLICITAIRES

M. le Maire rappelle qu'au sein de la Communauté de Communes des Hautes-Combes un comité de pilotage chargé d'étudier les questions de réglementation de la publicité sur le territoire des communes membres a été mis en place en collaboration avec le Parc Naturel Régional. Ce comité de pilotage a validé une proposition d'arrêté portant sur la réglementation particulière de la publicité extérieure et des enseignes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité se déclare favorable au contenu de cet arrêté et souhaite que l'application des directives puisse se faire en collaboration avec la Communauté de Communes.

V. PROPOSITION D'ETUDE D'ECONOMIE D'ENERGIE EN COLLABORATION AVEC LE PNR

M. le Maire fait part du courrier de M. Maurice Gauthier-Clerc en date du 29 décembre demandant à ce qu'un prochain Conseil Municipal aborde la question d'économie d'énergie et mette en place une commission.

Parallèlement, un courrier du PNR en date du 08 décembre propose de faire bénéficier à la commune d'un CEP (Conseil en Economie Partagée) qui consiste à faire réaliser par des professionnels un bilan détaillé des consommations en énergie. Le bilan sera subventionné à hauteur de 80% par la Région Franche-Comté et l'ADEME Franche-Comté, le suivi sur 3 ans sera subventionné au taux de 80% la première année, 50% la seconde et 20% la troisième.

Le coût maximum incombant à la commune sera de 1920€ pour les 4 années.

Après avoir réagi au contenu du courrier de M.Gauthier-Clerc, M. le Maire a tenu à souligner :

- Que chaque commission a tout pouvoir d'investigation .
- Que seul le caractère opérationnel des propositions d'une commission tenant compte de la capacité à faire de la municipalité peut permettre d'apporter des réponses efficaces en terme de solutions aux questions soulevées ?

Aussi, compte tenu des connaissances et des compétences des uns et des autres en matière énergétique, et pour aller au-delà de préconisations simplistes non suivies d'effets, les élus pensent que les recommandations de professionnels à un niveau global sont mieux à même d'apporter de véritables solutions d'économies d'énergie sur le long terme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à déposer sa candidature auprès du PNR pour la réalisation d'un CEP et considère qu'il sera plus utile de désigner des personnes en charge du suivi rigoureux de l'étude que de nommer pour l'instant une commission.

VI. TERRAIN LOTISSEMENT LES CURTILLETTS

Pour faire suite à la demande d'acquisition de la parcelle n°8 et de l'espace vert contigu, M. le Maire informe le Conseil Municipal que les acquéreurs ont décidé de renoncer à leur projet de construction d'un chalet pour revenir à une architecture plus traditionnelle. Le projet est par conséquent viable.

Aussi, compte tenu de la proposition de M.Colot se portant également acquéreur de l'espace vert que sa propriété surplombe, le Conseil Municipal, après échanges de points de vue, décide de maintenir la configuration du lotissement en l'état actuel et refuse de voir céder l'espace vert.

Le Conseil Municipal souhaite voir un accord entre limitrophes pour un usage harmonieux et un entretien de l'espace vert.

Au vu des discussions, M. le Maire propose :

- De céder la parcelle n°8 à M. et Mme Fumey
- D'organiser une rencontre entre les futurs acquéreurs et M. et Mme Colot afin d'échanger sur le principe d'utilisation de ce terrain.

M. le Maire invite M.Colot à s'exprimer sur le sujet. Celui-ci souhaite voir ce terrain maintenu en espace vert et précise que depuis plusieurs saisons il l'entretient et offre de continuer à le faire.

Le Conseil Municipal est favorable à cette position.

VII. TRAVAUX PRESBYTERE

Une demande de réflexion globale sur le projet d'aménagement du bâtiment du presbytère a été soumise au Conseil Municipal depuis quelques temps, mais n'a pas encore fait l'objet de beaucoup de réponses concrètes.

Au stade actuel, et sans préjugé de l'avenir, l'aménagement des deux salles du rez de chaussée pour la création d'un espace pouvant être utilisé dans un premier temps par la bibliothèque reste inchangé.

En outre, il est fait part du courrier de Mme Gauthier-Clerc Odette en date du 01 décembre 2005, présentant les désagréments causés par l'organisation d'expositions dans la salle de mairie et rappelant l'urgence de voir affecter un local exclusivement à la bibliothèque.

Si le Conseil Municipal reconnaît le travail important des bénévoles et le succès de la bibliothèque et réaffirme son engagement sur le sujet en étant favorable à demander des devis aux différents corps de métiers devant intervenir pour la réalisation en 2006, il regrette ce qui pourrait être considéré comme des moyens de pression pour faire avancer le dossier.

VIII. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER DE MME MARIE-PIERRE BANOS

Par courrier en date du 01 décembre 2005, Mme Marie-Pierre Bono a fait part de son intention de quitter le logement de type T3 qu'elle occupe au-dessus de la boulangerie, et ce à compter du 01 mars 2006.

Le Conseil Municipal souhaite profiter de la vacance de cet appartement pour envisager le remplacement de la chaudière à fuel.

2) COURRIER DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

M. le Maire donne lecture du courrier du CMJ mentionnant les membres nouvellement élus et leurs projets pour l'année en cours.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1) PROJET LOTISSEMENT CHAMPS DE L'EGLISE

Après avoir rappelé la nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour un projet d'aménagement d'un nouveau lotissement sur zone INA, « Les Champs de l'Eglise », Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable au devis du cabinet Michel dont le montant TTC, pour disposer d'un avant projet sommaire avec estimatif des coûts d'urbanisation s'élève à 2392€.

2) POINT GENDARMERIE –FOURNISSEUR DE GAZ

Afin de répondre à la demande de M. René Comoy, M. Freddy Blanc fait le point sur l'avancement du projet chauffage du bâtiment de la gendarmerie.

M. le Maire propose que les deux élus pré-cités en charge du dossier, puisse avoir libre choix du fournisseur de gaz et la possibilité d'entériner la meilleure proposition.

Le Conseil Municipal est favorable à laisser mandat à ces personnes.

3) ORIENTATION DU PREFET PAR RAPPORT AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

A la demande de Mme Francesca Schmidt, M. le Maire retrace la cérémonie des vœux de la Préfecture qui s'est déroulée à Lons le Saunier le 06 janvier.

M. le Préfet a fait part de son souhait de regrouper les communautés de communes qui sont, selon lui, trop nombreuses. A ce jour, les élus ont peu d'informations sur la carte future.

M. Nicolas Gindre, Président de la Communauté de Communes, souhaite solliciter un entretien avec M. le Préfet.

M. le Maire souligne que, du point de vue de beaucoup d'élus, il est considéré que M. le Préfet, dans l'ensemble de ses propos, est allé au-delà de ses prérogatives.

4) COMTE RENDU ENTRETIEN AVEC MADAME L'INSPECTRICE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec Mme l'Inspectrice d'Académie de Saint-Claude qui dresse un bilan satisfaisant de la situation actuelle.

5) DENEIGEMENT DES MOLOKS ET PANNEAU D'AFFICHAGE SUR LE SECTEUR DU MANON

Afin de répondre à la demande de M. Alain Rolandez faisant part d'une question qui lui a été soumise, à savoir le déneigement des moloks installés au lieudit Le Manon. M. le Maire informe que trois solutions sont envisageables : soit un accord avec l'Équipement, soit la prise

en charge par la commune des Molunes, soit l'intervention de l'association de Déneigement Rural des Hauts-Combes. Un choix devra être rapidement fait.

M. Alain Rolandez fait également part d'une demande de panneau d'affichage fermé, à installer dans l'ancien abri à poubelles. Une commande devra être effectuée prochainement.

6) PROJET VIA FERRATA

M. le Maire souhaite aborder le projet de via ferrata sur le secteur du cirque des Foules et du Replan, et rappelle que le Conseil Municipal avait émis un accord de principe par délibération en date du 01 décembre 2004 et soumis le projet à la Communauté de Communes qui a compétence en la matière.

Pour aller plus avant dans la mise en place du projet, les services de l'Etat ont sollicité la réalisation de 2 études préalables. La première concerne l'étude des impacts sur la nidification de certaines espèces et la seconde devra s'intéresser à la flore.

Vu l'ampleur du projet, la Communauté de Communes du Val de Bienne a souhaité être partie prenante et s'est engagée à financer les deux études à hauteur de 50%.

Considérant le refus du dernier Conseil Communautaire des Hautes-Combes de financer la seconde moitié, débattant par ailleurs de l'intérêt d'un tel projet, la question de la participation financière de la commune est posée et soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité est favorable par 13 voix pour et 1 abstention à financer les 50% restants afin que l'étude sur la nidification puisse être réalisée. En contre partie, il sera demandé à la Communauté de Communes de réétudier le projet et de financer la 2^{ème} étude.

7) MISE A DISPOSITION ETRAVE ET MB TRAK

Lors de séances de Conseils Municipaux antérieures, il avait été convenu de mettre à disposition à la commune des Molunes et de Bellecombe des moyens de déneigement.

Après rencontre avec les élus, désireux de s'affranchir rapidement de leur dû, et après calculs pour les années 2003 à 2006, il sera émis un titre de 1480€ à l'attention de la commune de Bellecombe.

Séance levée à 23H45

Le Maire,

Affiché le 16/01/2006

Raphaël PERRIN